



Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants

Directrice : F. GIRARD

☎ : 05 55 96 43 79

✉ : f.girard@ch-ussel.fr

Catalogue de Formation Continue 2023-2024 Centre Hospitalier de Haute-Corrèze

Siret :

26 19 275 03 000 19

N° de déclaration d'activité :

74 19 P 00 16 19

**2 Avenue du Docteur
Roulet –
19208 USSEL Cedex**

Secrétariat IFSI

☎ : 05 55 96 40 23

Secrétariat IFAS

☎ : 05 55 96 42 56

✉ : ifsi@ch-ussel.fr



Directrice : F. GIRARD

☎ : 05 55 96 43 79

✉ : f.girard@ch-ussel.fr

2 Avenue du Docteur
Roulet –
19208 USSEL Cedex

Secrétariat IFSI
☎ : 05 55 96 40 23

Secrétariat IFAS
☎ : 05 55 96 42 56

✉ : ifsi@ch-ussel.fr

Siret :
26 19 275 03 000 19
N° de déclaration
d'activité :
74 19 P 00 16 19

**Certification qualiopi au
titre de la catégorie
d'actions suivantes :**

- Actions de formation
 - Validation des acquis de l'expérience
 - Formation continue
- N°QUA2109AOCHUSS du
31/12/2021 au 30/12/2024

La responsabilité pédagogique de la formation continue est assurée par la Directrice de l'institut :
Florence GIRARD

Les formations sont réalisées par l'équipe pédagogique de l'IFSI et l'IFAS.

Le secrétariat est assurée par :
Stéphanie HAQUETTE

Des professionnels peuvent intervenir en fonction des thèmes et des compétences spécifiques.

Les inscriptions se font grâce à la fiche ci-jointe en l'adressant par mail à

ifsi@ch-ussel.fr.

Une session ne pourra être ouverte qu'à partir d'un nombre minimum de participants (variable selon le thème de la session).

Annulation :

Les demandes d'annulation et/ou de remplacement sont à formuler par écrit (par mail).

Les annulations donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation.

Passé ce délai, 50% du montant de la participation seront demandés.

Si l'annulation est le jour de la formation, la somme totale sera retenue.

Les remplacements sont possibles jusqu'au premier jour de la formation.

L'IFSI/IFAS du Centre Hospitalier de Haute-Corrèze est certifié Qualiopi.

Directrice : F. GIRARD

☎ : 05 55 96 43 79

✉ : f.girard@ch-ussel.fr

2 Avenue du Docteur
Roullet –
19208 USSEL Cedex

Secrétariat IFSI
☎ : 05 55 96 40 23

Secrétariat IFAS
☎ : 05 55 96 42 56

✉ : ifsi@ch-ussel.fr

Siret :
26 19 275 03 000 19
N° de déclaration
d'activité :
74 19 P 00 16 19

**Certification Qualiopi au
titre de la catégorie
d'actions suivantes :**

- Actions de formation
 - Validation des acquis de l'expérience
 - Formation continue
- N°QUA2109AOCHUSS du
31/12/2021 au 30/12/2024

Les formations proposées pour l'année 2023-2024 :

- Remise à Niveau Aide-Soignante
- Tutorat Aide-Soignant
- Tutorat Infirmiers
- Préparation à la sélection pour l'entrée en formation infirmière au titre de la Formation Professionnelle Continue.
- Formation PSSM : 1^{er} secours en santé mentale.
- Raisonnement clinique et transmission ciblée
- Bientraitance

Directrice : F. GIRARD

☎ : 05 55 96 43 79

✉ : f.girard@ch-ussel.fr

2 Avenue du Docteur
Roullet –
19208 USSEL Cedex

Secrétariat IFSI
☎ : 05 55 96 40 23

Secrétariat IFAS
☎ : 05 55 96 42 56

✉ : ifsi@ch-ussel.fr

Siret :
26 19 275 03 000 19
N° de déclaration
d'activité :
74 19 P 00 16 19

**Certification Qualiopi au
titre de la catégorie
d'actions suivantes :**

- Actions de formation
 - Validation des acquis de l'expérience
 - Formation continue
- N°QUA2109AOCHUSS du
31/12/2021 au 30/12/2024

FORMATION CONTINUE

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Formation choisie

Intitulé de la formation :

Date(s) de la session souhaitée(s) :

Année de l'obtention du diplôme + Fournir un CV

Coordonnées du stagiaire

Mme, M :Nom de
naissance :

Né(e) le :/...../.....Ville et
N°Département :

N° ADELI :

N° Tel Fixe :N° Tel Portable :

Adresse Mail (obligatoire) :

.....@.....

Statut : Fonctionnaire titulaire
 Fonctionnaire stagiaire
 Contractuel fonction publique
 Autre (préciser)

Etablissement d'exercice et service :

Adresse de l'établissement :

N°Téléphone :

Conditions de prise en charge des frais de formation :

- Je m'engage à régler moi-même le montant de la formation sur présentation d'une facture
- Je demande une prise en charge de la formation à l'organisme ou à l'entreprise désignée ci-dessous (destinataire de la convention de formation)

Si prise en charge par l'établissement employeur

Nom :

.....
.....

Adresse :

.....
.....

Code Postal :

.....
.....
.....

Ville :

Personne signataire de la convention :

Cachet et Signature :.....

Personne à joindre :

NOM :.....Prénom :

Téléphone :Mail :

Pour toute information complémentaire vous pouvez appeler le secrétariat au 05.55.96.42.56

La Directrice



F. GIRARD

FORMATION REMISE À NIVEAU DES AIDES-SOIGNANTS

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation vise à accompagner et mettre à niveau les connaissances des aides-soignants en poste et diplômés selon le référentiel de 2005

OBJECTIFS

Les objectifs de la formation permettant le développement de nouvelles compétences sont les suivants :

- Avoir des connaissances sur les trois missions de l'aide-soignant (e).
 - Développer le raisonnement clinique permettant la réalisation par l'aide-soignant(e) d'activités dans le cadre d'une situation aigue, en collaboration avec les infirmiers(ières).
 - Intégrer la notion d'autonomie dans le cadre de l'accompagnement des personnes dans les gestes de la vie quotidienne ; en situation stabilisée.
 - Expérimenter de nouvelles activités professionnelles.
- Elle s'adresse à des aides-soignants(tes) diplômé(es) avant juin 2021.

MÉTHODES

Différentes méthodes et outils pédagogiques seront utilisés.

- Analyse de situations cliniques
- Approche théorique
- Approche en simulation
- Mise à disposition d'une documentation

ÉLÉMENTS DE CONTENU

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'aide-soignant
 - Approche par les compétences
 - Raisonnement clinique /gestion des risques
 - Une attestation de présence sera délivrée après la réalisation de la formation, à la fois au participant et à l'établissement signataire de la convention.
- Cette formation est non diplômante, non certifiante, non éligible.

LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Accès aux personnes en situation de handicap : contacter F. GIRARD, Directrice avant la formation

Possibilité de se restaurer au self de l'Hôpital durant les 2 jours de formation (paiement par chèque uniquement)

Directrice : F. GIRARD

☎ : 05 55 96 43 79

✉ : f.girard@ch-ussel.fr

2 Avenue du Docteur
Roulet –
19208 USSEL Cedex

Secrétariat IFSI
☎ : 05 55 96 40 23

Secrétariat IFAS
☎ : 05 55 96 42 56

✉ : ifsi@ch-ussel.fr

Siret : 26 19 275 03 000
19

N° de déclaration
d'activité :
74 19 P 00 16 19

**Certification Qualiopi au
titre de la catégorie
d'actions suivantes :**

- Actions de formation
 - Validation des acquis de l'expérience
 - Formation continue
- N°QUA2109A@CHUSS du
31/12/2021 au 30/12/2024

INTERVENANTS

FORMATEURS RÉFÉRENTS IFAS

- Madame BARRIER Sylvie
- Monsieur PUECHAVY Loic

CALENDRIER

le 16 et 17 novembre 2023

le 12 et 13 décembre 2023

le 15 et 16 février 2024

le 28 et 29 mars 2024

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours de formation de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

COÛT DE LA FORMATION

240 Euros (Deux cent quarante Euros) par agent



FORMATION « INVESTIR LA FONCTION TUTEUR AS »

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation vise à accompagner tout professionnel AS intéressé à réfléchir sur la posture d'accompagnement de l'élève AS et plus particulièrement sur la posture de tuteur de stage.

FINALITÉ

S'approprier le nouveau référentiel de formation afin d'encadrer les élèves aides-soignants et de les aider à construire leur projet professionnel.

OBJECTIFS

Clarifier les points clefs du référentiel de formation conduisant au diplôme d'État d'Aide-Soignant

Acculturer les AS en poste au nouveau référentiel AS du 10 juin 2021

Discerner le rôle, la fonction et les missions du tuteur de stage

Développer une posture adaptée en privilégiant la réflexivité

Concevoir et intégrer les différents outils pour évaluer les compétences

LE MÉTIER

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser **des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus** pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et **dans le cadre d'une responsabilité partagée** ».

Directrice : F. GIRARD

☎ : 05 55 96 43 79

✉ : f.girard@ch-ussel.fr

2 Avenue du Docteur
Roullet –
19208 USSEL Cedex

Secrétariat IFSI
☎ : 05 55 96 40 23

Secrétariat IFAS
☎ : 05 55 96 42 56

✉ : ifsi@ch-ussel.fr

Siret :
26 19 275 03 000 19
N° de déclaration d'activité :
74 19 P 00 16 29

Certification qualiopi au titre de la catégorie d'actions suivantes :

- > Actions de formation
- > Validation des acquis de l'expérience
- > Formation continue

N°QUA2109AOCHUSS du 31/12/2021 au 30/12/2024 (sous réserve de l'audit de surveillance)

MÉTHODES

Apports théoriques/Échanges

Travaux de groupe/mises en situation

Réflexion à partir de situations emblématiques

ÉLÉMENTS DE CONTENU

La notion de compétence

La notion d'évaluation et ses outils

L'ensemble du dispositif d'encadrement

LIEU DE FORMATION : INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

INTERVENANTS : FORMATEURS IFAS USSEL

CALENDRIER : 1^{ère} session : le 12 et 13 février 2024 + le 25 et 26 mars 2024

2^{ème} session : le 25 et 26 septembre 2024 + le 13 et 14 novembre 2024

DURÉE DE LA FORMATION : 2 fois deux jours de 8h30 à 16h30

COÛT DE LA FORMATION : 480 € par agent

FORMATION TUTORAT INFIRMIER

Directrice : F. GIRARD

☎ : 05 55 96 43 79

✉ : f.girard@ch-ussel.fr

2 Avenue du Docteur
Roullet –
19208 USSEL Cedex

Secrétariat IFSI
☎ : 05 55 96 40 23

Secrétariat IFAS
☎ : 05 55 96 42 56

✉ : ifsi@ch-ussel.fr

PUBLIC CONCERNÉ

Des professionnels ayant une expérience dans l'encadrement des étudiants et un intérêt pour la formation.

FINALITÉS

Développer des compétences en matière de tutorat à partir de sa pratique et l'enrichir d'éléments théoriques et pragmatiques.

Favoriser la mise en œuvre du tutorat au sein des établissements de santé.

Enrichir le partenariat stages/IFSI.

OBJECTIFS

Maîtriser les outils de formation (référentiels, port folio).

Se situer dans les changements induits par le référentiel de formation des infirmiers.

Analyser sa pratique de tuteur et l'enrichir de concepts, méthodes et stratégies pédagogiques.

Approfondir l'évaluation des compétences en stage.

LIEU DE FORMATION : INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

INTERVENANTS : FORMATEURS IFSI USSEL

CALENDRIER :

1^{ère} session : le 19 et 20 octobre 2023 + le 30 novembre et 1^{er} décembre 2023

2^{ème} session : le 28 et 29 mars 2024 + le 16 et 17 mai 2024

DURÉE DE LA FORMATION : 4 jours de formations soit 28H

COÛT DE LA FORMATION : 500 Euros par Agent

INSCRIPTION :

Fiche d'inscription téléchargeable sur :

ifsi-ussel.fr ou par téléphone

Mme HAQUETTE secrétaire IFAS : 05.55.96.42.56

Siret :

26 19 275 03 000 19

N° de déclaration d'activité :

74 19 P 00 16 29

Certification Qualiopi au titre de la catégorie d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Validation des acquis de l'expérience
- Formation continue

N°QUA2109AOCHUSS du
31/12/2021 au 30/12/2024

Directrice : F. GIRARD

☎ : 05 55 96 43 79

✉ : f.girard@ch-ussel.fr

2 Avenue du Docteur
Roullet –
19208 USSEL Cedex

Secrétariat IFSI
☎ : 05 55 96 40 23

Secrétariat IFAS
☎ : 05 55 96 42 56

✉ : ifsi@ch-ussel.fr

Siret :
26 19 275 03 000 19
N° de déclaration
d'activité :
74 19 P 00 16 19

**Certification Qualiopi au
titre de la catégorie
d'actions suivantes :**

- > Actions de formation
 - > Validation des acquis de l'expérience
 - > Formation continue
- N°QUA2109AOCHUSS du
31/12/2021 au 30/12/2024



APPRENDRE À AIDER

« Formation PSSM : 1er secours en santé mentale »



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public : Professionnels de structures médico-sociales ou d'organismes ayant passé une convention.

Pré requis :

Aucun

CONTEXTE

Les premiers secours en santé mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale des gestes de premiers secours qui eux apportent une aide physique à la personne en difficulté.

OBJECTIFS

Le programme de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.

La formation permet de développer ses compétences d'observation et d'écoute pour accompagner une personne présentant une souffrance psychique. Il s'inspire de la formation aux premiers secours physiques, mais développe un plan d'action

différent : un secouriste en santé mentale pourra intervenir à plusieurs reprises pour approcher, écouter, reconforter, encourager et renseigner la personne pour la diriger vers des soins adaptés.

CONTENU

La formation apprend comment fournir un soutien initial aux personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale liées aux pathologies dépressives, anxieuses, psychotiques, état de stress post-traumatique ou prises de substance

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Partage d'expériences en interactivité
- Brainstorming
- Jeu de rôle
- Support vidéo
- Apports d'outils utiles (coordonnées, adresses, sites web, flyers...)

LIEU : IFSI Ussel

INTERVENANTS : Formateur PSSM France

DATES : 1 session : 2 journées de formation

- 18 et 19 janvier 2024
- 15 et 16 février 2024
- 14 et 15 mars 2024
- 4 et 5 avril 2024

ACCUEIL : 8 participants minimum et 16 participants maximum

COÛT :

Tarifs 2024 : 250 € / personne pour une durée de 2 jours de formation (manuel des premiers secours en santé mentale d'une valeur de 30 € inclus)

PREPARATION DES CANDIDATS A L'ENTREE EN FORMATION INFIRMIERE PAR LA VOIE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



Lieu de Formation à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
Alternance entre présentiel et distanciel

Public concerné

Uniquement les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection

Épreuves de sélection

1 entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle

1 épreuve écrite d'une heure répartie en 2 sous-épreuves : 1 rédaction en lien avec le domaine sanitaire et social et 1 épreuve de calculs simples

Le coût de la formation

- 1000 € avec financeur et 600 € sans financeur par agent
- Une convention sera établie entre l'établissement, le candidat et l'institut de formation
- Une attestation de suivi de formation sera délivrée à chaque candidat.

Directrice : F. GIRARD

☎ : 05 55 96 43 79

✉ : f.girard@ch-ussel.fr

2 Avenue du Docteur
Roullet –
19208 USSEL Cedex

Secrétariat IFSI
☎ : 05 55 96 40 23

Secrétariat IFAS
☎ : 05 55 96 42 56

✉ : ifsi@ch-ussel.fr

Siret
26 19 275 03 000 19
N° de déclaration d'activité :
74 19 P 00 16 19

Certification Qualiopi au
titre de la catégorie
d'actions suivantes :

- Actions de formation
 - Validation des acquis de l'expérience
 - Formation continue
- N°QUA2109A OCHUSS du
31/12/2021 au 30/12/2024
(sous réserve de l'audit de surveillance)

OBJECTIF

- Préparer les candidats à l'épreuve écrite qui comporte une épreuve de français et une épreuve de mathématiques
- Préparer les candidats à l'entretien
- Améliorer les capacités d'analyse, d'argumentation et de rédaction
- Améliorer les capacités de raisonnement mathématiques

1. LE PROGRAMME

La formation conjugue des temps de présentiel et de la formation à distance

La préparation à distance permet aux personnes de gérer leur préparation en autonomie, tout en ayant un calendrier contraint.

Le candidat est accompagné pendant toute sa formation par un tuteur.

Le programme aborde les points suivants :

- Présentation des épreuves de sélection
- Apport de connaissances sur la formation et le métier d'infirmier
- Apport de connaissances sur des thématiques en lien avec l'actualité sanitaire et sociale
- Soutien pour la construction du dossier et la préparation de l'entretien
- Méthodologie d'analyse
- Construction d'un plan
- Raisonnement mathématiques
- Révision des opérations de base

2. L'ORGANISATION

La préparation débute le lundi 9 janvier et se termine le lundi 27 mars. Elle peut être adaptée en fonction de la période d'inscription du candidat.

Selon le calendrier établi, un sujet est envoyé, par mail, à chaque candidat avec des documents supports en lien avec le thème retenu.

Le candidat doit retourner, par mail, le sujet rédigé.

Une correction à la fois sur la méthodologie (forme) et le raisonnement (fond) lui est retournée selon le calendrier établi.

Deux épreuves « blanches » sont organisées sur table à l'institut dans les mêmes conditions que la sélection.

3. DÉROULÉ DU PROGRAMME

| THEMES | OBJECTIFS | CONTENU |
|--|--|---|
| Bilan de positionnement | Se situer avant la formation par rapport aux différents objectifs | Grille de positionnement |
| Présentation générale de la formation | Se familiariser avec les épreuves de sélection et la préparation | Présentation de la préparation Organisation individuelle Les épreuves |
| | Construire son projet | La formation en IFSI Le métier d'infirmier |
| Préparation à la sous épreuve écrite de français | Développer ses capacités d'analyse, d'argumentation et de rédaction | Remise à niveau des capacités rédactionnelles en fonction des devoirs remis |
| | | Remise à niveau des connaissances en mathématiques en fonction des devoirs remis |
| | | Développer des connaissances dans le domaine sanitaire et social |
| | | Revoir la méthodologie de l'écrit |
| Préparation à la sous-épreuve de calculs simples | Développer ses capacités mathématiques : raisonnement et calculs | Remise à niveau en fonction des résultats obtenus lors du 1 ^{er} devoir : exercices sur les opérations de base, les pourcentages, les proportions. 5 devoirs à rendre |
| Épreuves blanches | Gérer le temps et la situation d'examen | 2 devoirs blancs en situation réelle à l'IFSI |
| Préparation à l'entretien | Structurer la présentation de son profil, de son parcours, de ses motivations... | CV et projet motivé Règle de l'entretien |
| | | S'entraîner : 2 entretiens avec débriefing |
| Bilan final | S'auto évaluer | Même grille qu'au départ |

4. CALENDRIER

| Sujet | Date et lieu | A rendre pour | Correction |
|--------------------|--|---------------|-------------|
| N°1 | 11 décembre de 8h30 à 12h à l'IFSI | 18 décembre | 22 décembre |
| N°2 | 15 janvier | 22 janvier | 26 février |
| N°3 | 29 janvier : envoi sujet et questions | 5 février | 9 février |
| N°4 | 12 février envoi du sujet | 14 février | 20 février |
| N°4 Concours blanc | 26 février de 8h30 à 12h à L'IFSI | | 6 mars |
| N°5 | 6 mars envoi sujet | 14 mars | 30 mars |
| N°6 | 20 mars de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h à l'IFSI Préparation entretien + correction sujet N°5 | | |
| N°7 Concours blanc | 27 mars de 9h à 12h à l'IFSI : préparation à l'entretien | | |

Fin de la préparation le **lundi 30 mars**.

5. COUT DE LA PRÉPARATION

Sans financeur : 600 €

Avec financeur : 1000 €

Possibilité de régler en plusieurs fois si prise en charge personnelle

Formation Raisonement clinique et transmissions ciblées

Directrice : F. GIRARD

☎ : 05 55 96 43 79

✉ : f.girard@ch-ussel.fr

2 Avenue du Docteur
Roullet –
19208 USSEL Cedex

Secrétariat IFSI
☎ : 05 55 96 40 23

Secrétariat IFAS
☎ : 05 55 96 42 56

✉ : ifsi@ch-ussel.fr

Siret :
26 19 275 03 000 19
N° de déclaration
d'activité :
74 19 P 00 16 19

Certification Qualiopi au
titre de la catégorie
d'actions suivantes :
➤ Actions de formation
➤ Validation des acquis de
l'expérience
➤ Formation continue
N°QUA2109AOUCHUSS du
31/12/2021 au 30/12/2024

Public concerné : IDE

Pré-requis : aucun

Contexte : Les transmissions ciblées sont une obligation légale et leur qualité est un élément essentiel à la continuité des soins et la prévention des risques. Les transmissions ciblées favorisent la prise en soins des personnes en permettant d'organiser et de simplifier la circulation des informations entre professionnels. L'identification des cibles s'appuie sur l'observation et le raisonnement clinique du soignant. Ce dernier se met en place de façon implicite pour les professionnels ce qui le rend complexe à expliciter.

Objectifs :

- Optimiser le raisonnement clinique dans les transmissions ciblées
- Identifier les pratiques liées aux transmissions ciblées
- Resituer les transmissions ciblées dans le contexte réglementaire
- Approfondir et remobiliser la méthodologie des transmissions ciblées

Contenu :

- Les différentes étapes du raisonnement clinique : approche théoriques
- Le lien entre raisonnement clinique et transmissions ciblées
- Le contexte réglementaire
- Approche théorique et pratique des transmissions ciblées

Méthodes et outils pédagogiques :

- Apports théoriques
- Brainstorming
- Partage d'expérience
- Exercice d'application à partir de situation de soins

Lieu de formation : Institut de Formation

Durée : 2 jours de formation

Dates :

- 18-19 mars 2024
- 27-28 mai 2024
- 25-26 novembre 2024

Coût : 240 Euros (deux cent quarante euros) par agent

Intervenants : Formateurs IFSI

PROJET DE FORMATION « BIENTRAITANCE »

Directrice : F. GIRARD

☎ : 05 55 96 43 79

✉ : f.girard@ch-ussel.fr

2 Avenue du Docteur
Roullet –
19208 USSEL Cedex

Secrétariat IFSI
☎ : 05 55 96 40 23

Secrétariat IFAS
☎ : 05 55 96 42 56

✉ : ifsi@ch-ussel.fr

Siret :
26 19 275 03 000 19
N° de déclaration
d'activité :
74 19 P 00 16 19

Certification Qualiopi au
titre de la catégorie
d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Validation des acquis de l'expérience
- Formation continue

N°QUA2109AOCHUSS du
31/12/2021 au 30/12/2024

PUBLIC CONCERNÉ : AS /AES

PRÉREQUIS aucun

CONTEXTE

La notion de **bienveillance** est née au milieu des années 1990. Elle fait partie intégrante des réflexions sur les soins en institution.

Des textes législatifs, dont la loi du 4 mars 2002 « *relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé* » a sensibilisé le public sur la qualité et la sécurité des soins.

L' HAS, attentive aux pratiques des soignants, a inscrit la **bienveillance** au cœur de la procédure de « certification » des établissements de santé.

D'ailleurs, le « malade » n'est-il pas devenu « une personne hospitalisée » dont la singularité ne laisse plus de doute ?

OBJECTIFS

Cette formation va permettre aux professionnels de soins :

- d'évaluer leur accompagnement au quotidien
- de prioriser le respect d'autrui dans les soins et le prendre soin
- de repérer les fragilités et les attentes de la personne la personne âgée
- de faire évoluer leurs valeurs professionnelles afin qu'ils puissent réajuster ou clarifier leur identité professionnelle
 - de coupler la bienveillance au projet personnalisé d'accueil, d'accompagnement (projet de vie et projet de soins)
 - d'identifier les situations difficiles qui peuvent générer un risque de maltraitance.
 - de découvrir des pistes de réflexion afin de se positionner spontanément dans une logique de bienveillance.

Contenus :

- La physiologie et les pathologies du vieillissement
- Les besoins et attentes de la personne âgée
- Les valeurs du soignant et de la personne âgée
- Rappel sur le droit des patients
- Le soin et le prendre soin
- L'importance d'une communication adaptée
- Les 10 points de bonnes pratiques de « contention » et notion d'éthique

Méthodes et outils pédagogiques

La formation repose sur des apports théoriques, travaux dirigés, travaux pratiques, films, études d'écrits professionnelles, échanges et analyses de situations vécues par les stagiaires,

Les participants auront la possibilité de revêtir un simulateur pour se confronter artificiellement aux difficultés du vieillissement

Lieu de formation : Institut de formation

Durée : 3 jours

Dates : **Session 1 :** le 7, 8 et 9 novembre 2023
Session 2 : le 15, 16 et 17 janvier 2024

Cout : 360 €

Intervenant : Formateur GARAU Sylvie

Directrice : F. GIRARD

☎ : 05 55 96 43 79

✉ : f.girard@ch-ussele.fr

2 Avenue du Docteur
Roullet –
19208 USSEL Cedex

Secrétariat IFSI
☎ : 05 55 96 40 23

Secrétariat IFAS
☎ : 05 55 96 42 56

✉ : ifsi@ch-ussele.fr



Siret :
26 19 275 03 000 19
**N° de déclaration
d'activité :**
74 19 P 00 16 19

**Certification Qualiopi au
titre de la catégorie
d'actions suivantes :**

- Actions de formation
- Validation des acquis de l'expérience
- Formation continue

N°QUA2109AOUCHUSS du
31/12/2021 au 30/12/2024



